
Politique sur les présences des années 1 et 2

Préambule

Cette politique souhaite établir un cadre et une compréhension commune entre la direction et le corps étudiant en ce qui concerne l'assiduité aux activités d'apprentissage dans l'esprit de la Charte de l'Okanagan, pour favoriser « une culture de compassion, de bien-être, d'équité et de justice »¹ au sein de notre communauté.

Le terme « présence » plutôt qu' « absence » vise à mettre l'emphase sur le caractère positif d'une présence pleine et entière pour favoriser le mieux-être en tant qu'apprenant.

Par ailleurs l'application de cette politique permet d'identifier et de rencontrer les personnes apprenantes qui manifestent des difficultés d'ordre personnel ou académique par des absences répétées, et de leur offrir un soutien approprié ou de les orienter vers les ressources professionnelles adaptées.

Politique

La majorité des activités d'apprentissage prévoit des séances avec une interaction importante pour permettre un apprentissage approfondi et consolider les notions apprises de façon individuelle.

Plusieurs facteurs soutiennent l'importance d'une pleine présence à ces activités :

- 1- Le lien entre l'apprentissage profond et la présence active aux activités pédagogiques
- 2- Le développement d'un comportement propre à l'apprentissage de la profession médicale, la démonstration de l'engagement personnel et la mise en action d'une démarche humaniste et responsable en tant que membre d'une équipe
- 3- Le respect mutuel de la communauté du programme de médecine : personnes apprenantes, personnes enseignantes, conférenciers et conférencières invités, patients et patientes partenaires, personnel de soutien et administratif.

Séances pédagogiques

Un suivi des présences est spécifiquement effectué pour les activités suivantes, qui comportent une évaluation continue :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• APE• APP• RPC | <ul style="list-style-type: none">• Ateliers du cours IPM• Cours IMC-IDC (séances hospitalières et ateliers de simulation au CAAHC) |
|---|--|

- Semaines d'ICP (2^e année)
- Activités inter- et intra-professionnelles des cours CSS/CIS.

Types d'absences

Absence planifiée (prévisible)** : à signaler avec préavis de 30 jours, où dès que connue si le délai est moindre.

- Présentation à un congrès en tant que premier auteur (voir formulaire de demande pour présentation à un congrès)
- Participation à une activité académique universitaire (fonctions AEEMUM, représentant académique, FMEQ)
- Participation politique/ congrès IFMSA
- Compétition sportive de haut niveau (Carabins, Carabins internationaux, Patriotes)
- Rendez-vous médical pour soi ou pour personne dépendante
- Évènement personnel ou familial
- Intervention chirurgicale élective
- Évènement religieux (pour ceci – remplir la demande d'accommodelement)

**Certaines absences planifiées pourraient avoir des conséquences académiques lorsqu'elles coïncident avec des évaluations ou lors des cours à évaluation continue.

Absence non planifiée (imprévisible) : à signaler au moment même et dans un délai de maximal de 7 jours

- Courte absence de 3 jours et moins
- Absence prolongée, condition médicale urgente et/ou imprévue
- Situation personnelle ou familiale imprévisible

Signalement d'une absence

Toute absence à une des séances pédagogiques citées doit être signalée par le biais du formulaire électronique dûment complété disponible dans le centre étudiant, puisqu'elles sont sujettes à évaluation continue.

Pièces justificatives

Une justification doit être fournie pour une absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue.

Pour les absences planifiées ou prévisibles, joindre toute pièce justificative pertinente au formulaire d'absence en même temps que la demande.

Pour les absences non planifiées ou imprévisibles de plus de 5 jours pour raison médicale, joindre une pièce justificative (certificat) au maximum dans les 7 jours ouvrables suivant la session pédagogique concernée.

Absences prolongées, situations personnelles particulières ou situation de santé

Des situations exceptionnelles et imprévues peuvent entraîner des absences répétées ou prolongées. Si une telle situation se présente, prenez contact dès que possible avec un membre de la direction du vice-décanat afin d'envisager ensemble un plan de soutien et des solutions adaptées au contexte particulier. Dans certains cas, une interruption des études pourrait être l'approche la plus appropriée.

Prise des présences

Les présences aux séances pédagogiques citées plus haut seront prises. Il est attendu que la personne apprenante est présente pour l'entièreté de la séance.

Reprise des activités pédagogiques manquées et évaluation

Si une absence justifiée a lieu lors d'une activité d'apprentissage pour laquelle des points sont attribués ou faisant l'objet d'une évaluation continue, une modalité de reprise sera prévue, telle que mentionnée au plan de cours.

En cas d'une absence non justifiée, les points ne seront pas accordés.

Suivi des absences

Le nombre d'absences aux séances pédagogiques sera suivi par la direction du programme. En cas d'absence à plus de 6 séances pédagogiques en tout au cours d'un même semestre, une rencontre de suivi sera sollicitée afin d'assurer le soutien personnel ou pédagogique propice à l'atteinte pleine et entière des objectifs du programme.

Dans de rares cas où des enjeux de professionnalisme seraient soulevés par ces absences à des activités sujettes à des évaluations continues (par exemple absences répétées sans justificatif attendu, non- signalement d'une absence de façon répétée, départs hâtifs répétés sans justificatif), une rencontre de discussion pour cerner les difficultés rencontrées sera sollicitée. Si les enjeux de professionnalisme sont avérés, une note d'avertissement pour manquement aux attentes en termes de professionnalisme pourrait être adressée. En cas de non-amendement dans le semestre suivant la rencontre, une note de manquement au professionnalisme pourrait être laissée au dossier.

Absence à une séance d'évaluation (examen, ECOS, cours avec évaluation continue)

Selon le règlement des études de premier cycle de l'UdeM, art 9.9, toute personne étudiante « doit signaler, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur.

Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs. »

L'absence devra être signalée avant le début de la séance évaluative, et le document justificatif devra être soumis dans les 7 jours suivant l'absence.

Abréviations

APE : apprentissage par équipe

APP : apprentissage par problème

RPC : résolution de problèmes cliniques

IPM : identité professionnelle du médecin

IMC : introduction à la médecine clinique

IDC : initiation à la démarche clinique

CAAHC : centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques

ICP : immersion clinique précoce

CSS : Collaboration en Sciences de la Santé

ECOS : examen clinique objectif structuré